

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/10/2019

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

DRIEE-UD91-005-2019

1. Intitulé du projet

Plateforme de valorisation et négoce des déchets du BTP et mâchefers à Echarcon (91)
Modification des conditions d'exploitation

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SEMAVERT BTP

Nom, prénom et qualité de la personne

Olivier FAUZAN

habilitée à représenter la personne morale

Directeur Général

RCS / SIRET

7 0 2 0 4 7 0 7 7 0 0 0 3 8

Forme juridique SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1 ^a)	Modification d'une ICPE déjà autorisée par AP 23 aout 2013 suite à nouveau flux de mâchefers bruts provenant de l'usine d'incinération proche (CITD), nouvelle activité de traitement des mâchefers et changement nomenclature ACTUEL > rubriques 2515 (670KW), 2517 (4980m ²), 2714 (10290m ³), 2713 (10515m ²), 2716 (16300m ³), 2171 (9000m ³). PROJET > rubriques 2515 (E-1100KW), 2517 (E-30600m ²), 2714 (E-21000m ³), 2713 (E-4200m ³), 2716 (E-76000m ³), 2791 (A-455T/jour)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'exploitation de cette plateforme de valorisation et de négoce matériaux du BTP est effective depuis 2010, initialement en régime de déclaration ICPE puis depuis 2013 en régime d'autorisation ICPE. En 2017, a été rajoutée une zone de transit et valorisation des terres non polluées issues des chantiers du BTP du Grand Paris. Fin 2018, un projet de stockage de boues bentonitiques a fait l'objet d'un porter à connaissance. Ce projet reste d'actualité.

L'activité valorisation des mâchefers est modifiée. Elle concernait initialement le stockage seul des mâchefers déjà maturés du CITD proche. Le nouveau projet concerne la maturation et le tri/criblage de mâchefers bruts.

Le flux de mâchefers à traiter est de 44000T/an en phase 1 (le CITD seul) puis 100000T/an en phase 2 (avec d'autres UIOM du Sud Francilien). La plateforme de valorisation des mâchefers inclut des casiers de stockage couverts, et une zone de tri/criblage non couverte.

Les autres activités déjà autorisées sont déplacées, sans en changer le principe.

4.2 Objectifs du projet

L'activité de la plateforme est la valorisation et le négoce des matériaux du BTP. Les produits entrants sur site se composent de gravats inertes, déchets de chantiers gros oeuvre non inertes, boues bentonitiques (demande en cours), mâchefers. Les produits sortants du site se composent de terres végétales amendées ou non, graves, limons, béton, boues bentonitiques et mâchefers. SEMAVERT BTP capte une part importante des déchets de gros oeuvre du BTP de l'Essonne et du Sud de l'Île-de-France. SEMAVERT BTP fait partie du groupe SEMARDEL, société anonyme d'économie mixte, dont la principale mission est la valorisation des déchets. SEMARDEL exploite différentes ICPE de traitement des déchets sur l'Ecosite de Vert le Grand, dont en particulier le CITD (centre intégré de traitement des déchets) sous contrat avec le SIREDOM, unité d'incinération d'ordures ménagères qui produit 44000 T de mâchefers par an.

Actuellement ces mâchefers sont maturés /criblés dans le CITD et seuls les mâchefers traités sont stockés sur la plateforme. En phase 1 il est prévu de transférer la maturation et le criblage sur la plateforme. Les autres activités déjà autorisées sont déplacées sans en changer le mode de fonctionnement. En phase 2 seront rajoutés 56000 T/an de mâchefers bruts provenant d'autres UIOM du Sud Francilien.

L'emprise du site sera augmentée par un nouveau terrain (25500m²) au Sud Ouest, entre le site actuel (97600m²) et le ru de Braseux à l'Ouest. Ce nouveau terrain est actuellement inoccupé. Il est destiné à accueillir les stocks de produits inertes actuellement en place sur la future zone de maturation/valorisation des mâchefers.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La plateforme de valorisation et de négoce de matériaux du BTP est existante depuis 2010. Deux zones de dallage en béton étanche sont actuellement aménagées. Sur ces 2 zones, les eaux pluviales sont traitées (bassins, déboureur et séparateur hydrocarbures).

Les engins, les stocks extérieurs sont déjà sur ces plateformes.

AMENAGEMENTS EXISTANTS ET MODIFICATIONS :

Les aménagements des 2 zones avec dallage béton ne seront pas changés : zone de tri des DAE non inertes (3814m²), zone dédiée aux terres du Grand Paris (730m²).

La zone de stockage/traitement des inertes (blocs béton, graves) est déplacée zone sud ouest du site.

Les différents stocks sont déplacés suivant un nouveau plan d'exploitation, afin de libérer la partie Nord du site, pour y implanter la nouvelle activité de valorisation des mâchefers. Les cloisons de séparation des casiers de stockage sont actuellement en blocs béton de type mégablocs, et seront réalisées en béton banché pour les casiers mâchefers.

AMENAGEMENTS NOUVEAUX

Une nouvelle zone sera aménagée pour les stock entrants de mâchefers bruts et stocks sortants de mâchefers traités. Cette zone sera sur dallage béton étanche, et sera couverte par une structure de type auvent sur toute sa surface. Une chaîne de tri/criblage des mâchefers maturés sera aménagée sur une dalle béton étanche non couverte, avec voiries périphériques 15m en enrobés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En résumé, les activités déjà autorisées restent en place et sont déplacées, afin de libérer l'emprise requise pour la maturation et la chaîne de tri des mâchefers. Les volumes des stocks sont optimisés pour limiter l'emprise au sol.

Les aménagements existants sont laissés en place (voir ci-dessus).

Les méthodes de traitement hors mâchefers restent inchangées : concassage criblage, chaîne de tri des déchets DAE non inertes.

Un nouveau procédé de traitement des mâchefers sera mis en place.

En particulier sera aménagée une nouvelle chaîne de tri/criblage des mâchefers en sortie de leur phase de maturation.

L'activité de traitement des mâchefers est prévue en 2 phases. La phase 1 concerne les 44000T/an du CITD seul. La phase 2 concerne le rajout de 56000T/an provenant d'autres UIOM du sud Francilien.

Chaque phase intègre des stocks amont de mâchefers en maturation, puis des stocks aval après traitement dans la chaîne de tri. Tous les stocks seront couverts afin de limiter le volume des eaux de percolation au travers des mâchefers.

2 systèmes indépendants de gestion des eaux pluviales seront créés :

--eaux propres sur toiture envoyées en bassin d'infiltration 700m³

--eaux sur plateformes de la zone non couverte de l'activité mâchefers, collectées dans un grand déboureur 50m³, puis

stockées dans un bassin étanche 500m³. Evacuation par bâchées après analyses des eaux. En fonction des analyses, l'exutoire sera le fossé drainant qui longe le côté Nord du site et se rejette dans le ru de Braseux, soit l'installation de traitement des lixivats de l'Ecosite de Vert le Grand.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

SEMAVERT BTP est autorisé à exploiter la plateforme de valorisation et négoce de déchets du BTP, en accord avec l'arrêté préfectoral du 23 aout 2013, sous le régime de l'autorisation au titre des ICPE.

Après application de la nouvelle nomenclature des ICPE et en intégrant les modifications d'exploitation, le site restera classé sous le régime de l'autorisation au titre des ICPE.

PROJET phase 2 > rubriques 2515 (E-1100KW), 2517 (E-30600m2), 2714 (E-21000m3), 2713 (E-4200m3), 2716 (E-76000m3), 2791 (A-455T/jour)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
surfaces	emprise totale existant 97600m2 +extension 2550m2=123100m2
flux déchets , capacité annuelle	total 283000 T/an dont 40 000 T/an de mâchefers
broyage puissance cumulée maximum sur site	actuel 670 KW +chaîne tri mâchefers 330KW+boues 100KW=1100 KW

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ECOSITE DE VERT LE GRAND
91810 VERT LE GRAND

Coordonnées géographiques¹

Long. 48° 35' 10" 66 Lat. 02° 23' 46" 95

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Demande d'autorisation ICPE initiale datée Janvier 2012 complétée en Juillet 2012

Arrêté préfectoral du 23/08/2013

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont : - ZNIEFF II, n°11001514 dénommée "Vallée de Butthiers à la Seine", à 1.5km - ZNIEFF I, n°110001528 dénommée "Zone humide du petit Mennecy à moulin galant", à 2.8km - ZNIEFF I, n°110001527 dénommée "Zone humide d'Echarcon, du Bouchet à Mennecy", à 1.9km
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le site de protection du biotope est le "Marais De Fontenay-Le-Vicomte" situé à 2km au Sud du site
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet le parc naturel régional du Gâtinais Français est localisé à 5km au Sud du site
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	la zone d'étude est couverte par Le plan de prévention du bruit des axes routiers dans l'environnement (PPBE) de la préfecture de l'Essonne, approuvé par l'arrêté n° 449 du 25 avril 2016 .
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le château d'Echarcon est localisé à 2km du site
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	les zones humides sont au Sud du site à 2.8 et 1.9km ZNIEFF n°110001528 et n° 110001527. Voir ci-dessus.

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Commune d'Echarcon : arrêté Interpréfectoral du 18 juin 2012 PPRN existe > PPRI de la vallée de l'Essonne ne concerne pas le site qui est implanté au Nord de la commune</p> <p>pas de PPRT</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>le site pollué le plus proche, d'après la base de donnée Basol, est ELF Aquitaine Production à 1.4km à l'Est du site.</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sans objet</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site est en dehors des périmètres éloignés des captages ayant une DUP (déclaration d'utilité publique) définie. Le forage AEP le plus proche est au Sud à 1.4km du site, nom : ARIANEGROUP SAS à Vert le Petit.</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'existe pas de site inscrit ou classé, au titre de la loi du 2 mai 1930 et du décret du 13 juin 1969, dont les périmètres de protection couvriraient l'emprise des terrains concernés. localisé à 2.6km du site</p>
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le réseau Natura 2000 recense 2 zones distantes 2 km du site. Zone de Protection Spéciale (ZPS FR1110102 Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte), distance 2km Zone spéciale de conservation (ZCS/SIC FR1100805 Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne), distance 2km</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'existe pas de site inscrit ou classé, au titre de la loi du 2 mai 1930 et du décret du 13 juin 1969, dont les périmètres de protection couvriraient l'emprise des terrains concernés. Le chateau d'Echarcon est localisé à 2km du site.</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est autorisé pour la loi sur l'eau, le forage décrit dans le dossier d'autorisation de 2012 est maintenu. L'eau est prélevée dans les calcaires de Brie (profondeur 9.5m à 15.5m). Le volume prélevé est 8 m3/heure maximum.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un bassin étanche, équipé d'un débourbeur et d'un séparateur hydrocarbures, collectera les eaux pluviales sur les zones non couvertes de tri et voiries., après débouillage et déshuilage. Ces eaux sont évacuées par bâchées soit dans le fossé d'infiltration, soit le centre de traitement des lixiviats. Les eaux de toitures au dessus des stocks de mâchefers seront recueillies dans un bassin d'infiltration indépendant.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tonnage des déchets entrants = tonnage des déchets sortants
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de nouveaux aménagements sur les espaces verts. Un merlon de 9m max de haut est présent en limites Nord, Est et Sud du site, ce qui permet de couper les vents dominants et en conséquence de limiter le risque de poussières. Les stocks de la nouvelle zone de valorisation des mâchefers seront couverts par une structure de type auvent. La chaîne de tri des mâchefers est à ciel ouvert mais sera capotée. Toutes les eaux ruisselant sur le site sont récupérées, traitées et contrôlées avant rejet ou évacuation à l'extérieur.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le réseau Natura 2000 recense 2 zones distantes 2 km du site. Zone de Protection Spéciale (ZPS FR1110102 Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte), distance 2km Zone spéciale de conservation (ZCS/SIC FR1100805 Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne), distance 2km Pas d'effets liés au site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de site inscrit ou classé, localisé à 1.5km du site. Le site est en dehors des périmètres éloignés des captages ayant une DUP (déclaration d'utilité publique) définie. le forage AEP est au Sud à 1.4km du site. Les ZNIEFF les plus proches sont distantes à 1.5km, 2.8km et 1.9km au Sud.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modifications des espaces verts. Seulement réorganisation des activités et en particulier des stockages
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de risques liés aux installations extérieures. Le seul risque sur site est l'incendie des stocks des DAE de chantiers triés puis stockés dans des bennes. Ce point a déjà fait l'objet d'une étude dangers dans le dossier d'autorisation de 2012.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le système de gestion des eaux pluviales est dimensionné pour l'averse décennale de durée 24heures 550m3/hectare Pas de risques de glissement de terrain ni de séismes. Le risque foudre est faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En moyenne : PHASE 1 : 44000T/an de mâchefers provenant du CITD 45 PL/jour et 5 VL/jour, 2 passages maxi par véhicule, 100 passages maxi/jour PHASE 2 : 100000T/an de mâchefers provenant du CITD et autres UIOM 55 PL/jour et 5 VL/jour, 2 passages maxi par véhicule, 120 passages maxi/jour Chiffres à comparer avec le trafic à l'entrée de l'écosite de Vert le Grand : 2850 passages par jour soit maxi en phase 2 : 120/2850=4%
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les nuisances sonores se limitent aux opérations de broyage-criblage, chaînes de tri BTP et mâchefers, chargement et déchargement, et dans une moindre mesure au trafic routier. Ces nuisances sonores restent faibles et acceptables pour l'environnement. Noter que les broyeurs/cribleurs et chaînes de tri sont capotés et donc peu bruyants. Ils sont implantés entre les merlons et les tas de matériaux inertes. En 2012 une étude de bruits a été faite.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seules odeurs émises sur le site sont liées à la circulation des véhicules sur le site. Aucun déchet fermentescible n'est stocké sur le site.(déchets inertes ou non inertes du BTP, terres et graves)... donc pas de risque d'émission d'odeur.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'utilisation des broyeurs/cribles et chaînes de tri, la circulation des engins sur la plateforme et des véhicules lourds sur les routes environnantes peuvent être génératrices de vibrations ressenties par le voisinage.</p> <p>Lors des nombreuses visites sur le site et aux abords, aucune nuisance de ce type n'a été remarquée.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site est équipé d'éclairage artificiel pour le travail sur plateforme et dans le bâtiment en période hivernale. Les autres sources d'émissions lumineuses sont les phares des véhicules et engins circulant sur le site.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Hormis les gaz d'échappement des poids lourds et les poussières sur plateformes.</p> <p>Pas de process générant des rejets dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Hormis les eaux pluviales sur plateformes et toitures qui sont traitées avant rejet dans les bassins. Le rejet par bâchée sera fait en fonction des résultats d'analyses, soit dans le fossé à la limite Nord qui rejoint le ru de Brasseux, soit dans le centre de traitement des lixiviats de l'ISDND de l'écosite.</p> <p>Pas de process générant des rejets liquides.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Hormis les eaux pluviales sur plateformes et toitures qui sont traitées avant rejet dans le fossé se dirigeant vers le ru de Brasseux.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets liés à l'activité du site sont constitués de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déchets inertes du BTP, lié à l'activité de valorisation et de négoce autorisée. - Déchets provenant des débourbeurs déshuileurs. 2 fois par an. - Déchets provenant du curage des réseaux. 1 fois par an

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plusieurs sites inscrits et monuments classés sont situés à partir de 1.5km au Sud et à l'Est du site. Ces sites sont masqués soit par les autres activités de l'écosite, soit par les merlon de 9m soit par les buttes créées par l'écosite (ancien centre d'enfouissement) Le site est d'autre part éloigné de plus de 1km des périmètres de protection.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création d'emplois et le développement des activités sur le secteur d'études sont des effets exclusivement positifs. Création d'un dallage béton étanche sur la zone de valorisation des mâchefers. Déjà fait en partie. La surface de cette dalle sera augmentée à 20230m2. Pas de modification du sol hormis les merlons périphériques.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Sur l'emprise de l'Ecosite de Vert le Grand, 9 sites sont autorisés au titre des ICPE et disposent d'un arrêté préfectoral à ce jour, dont la plateforme de valorisation des déchets du BTP.

Les impacts routiers, sont gérés à l'échelle de l'Ecosite de Vert le Grand.

Les rejets dans le ru de Braseux respectent les préconisations du SIARCE.

La plateforme du BTP à venir ne générera pas de nouveaux impacts significatifs par rapport à l'existant.

Le seul projet autorisé voisin du site et qui reste à aménager est une unité de méthanisation au Nord.

Les activités voisines de la plateforme sont un centre de traitement des terres polluées (BIOGENIE) à l'ouest immédiat, une centrale à béton au Nord, un centre de tri de déchets d'activités économiques (SEMAVAL) au Nord immédiat, une usine d'incinération (SEMARIV) à 400m à l'Ouest dont la plateforme valorisera les mâchefers. Enfin une unité de méthanisation sera installée au Nord Est immédiat du site.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La nouvelle activité de valorisation des mâchefers bruts sera implantée sur une plateforme en béton étanche et les stock amont et aval seront couverts.

Un réseau eaux pluviales sera réalisé : mise en place de 2 bassins (eaux de toiture et eaux de plateformes). Les eaux de plateformes seront traitées par un déboureur et un déshuileur, puis stockées dans un bassin étanche afin d'y éralser des analyses. Le résultat des analyses conditionnent le choix de l'exutoire final..

Un merlon de 9m entoure le site ce qui limite les envois de poussières et les bruits.

Les autres activités de la plateforme de valorisation sont inchangées par rapport à l'arrêté préfectoral du 23 août 2013 et existantes.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les modifications d'exploitation de l'activité de valorisation de mâchefers bruts impliquent une extension de l'emprise du terrain, et une nouvelle activité de tri/criblage de mâchefers bruts. La zone de valorisation des mâchefers est réorganisée.

Ces 2 points constituent des modifications notables et substantielles, ce qui justifie une demande d'autorisation environnementale, qui inclura une actualisation de l'étude d'impacts Initiale réalisée dans le cadre du dossier ICPE ARCOE de 2012.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7- tableau récapitulatif des impacts et des mesures

9. Engagement et signature

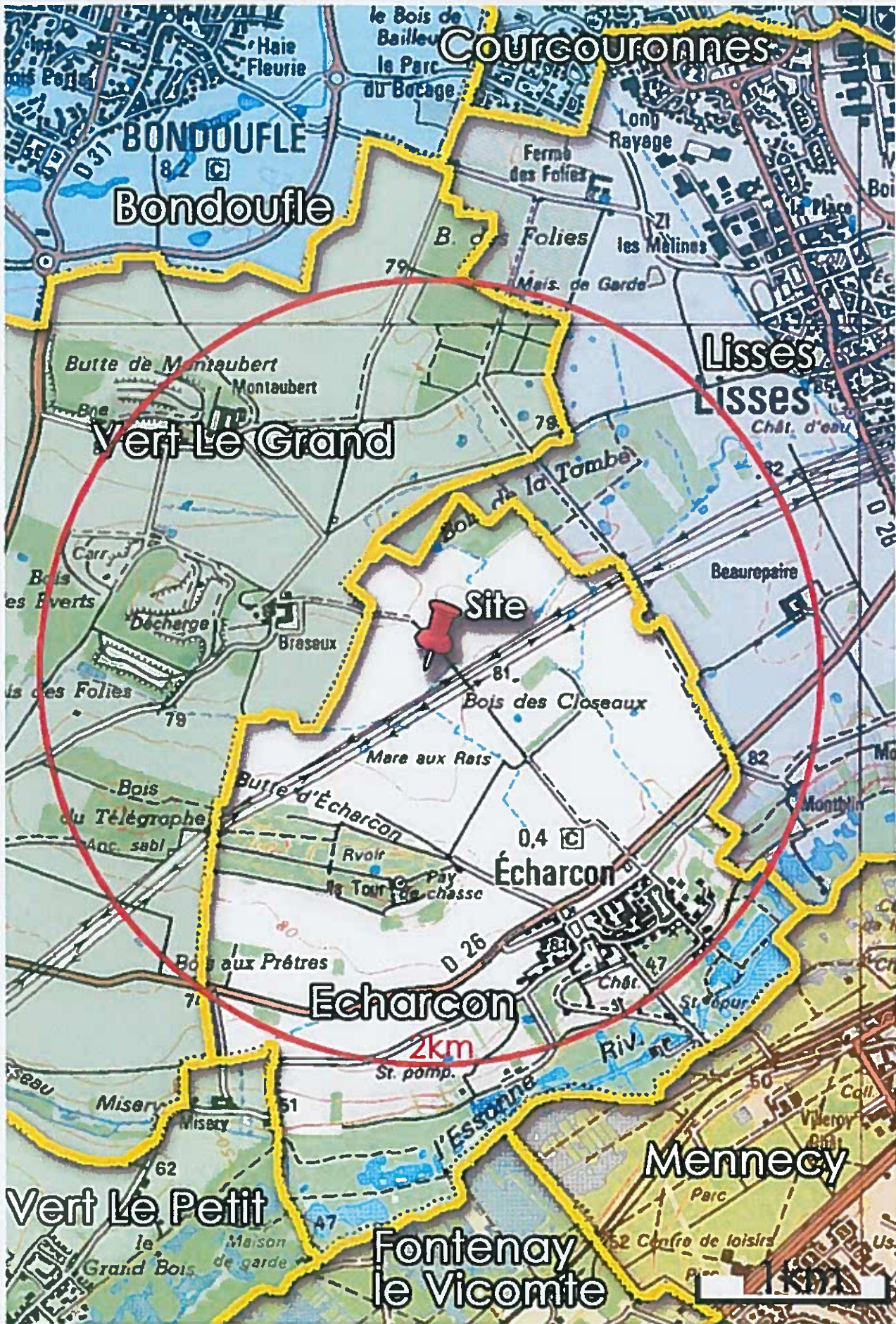
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à ECHARCON

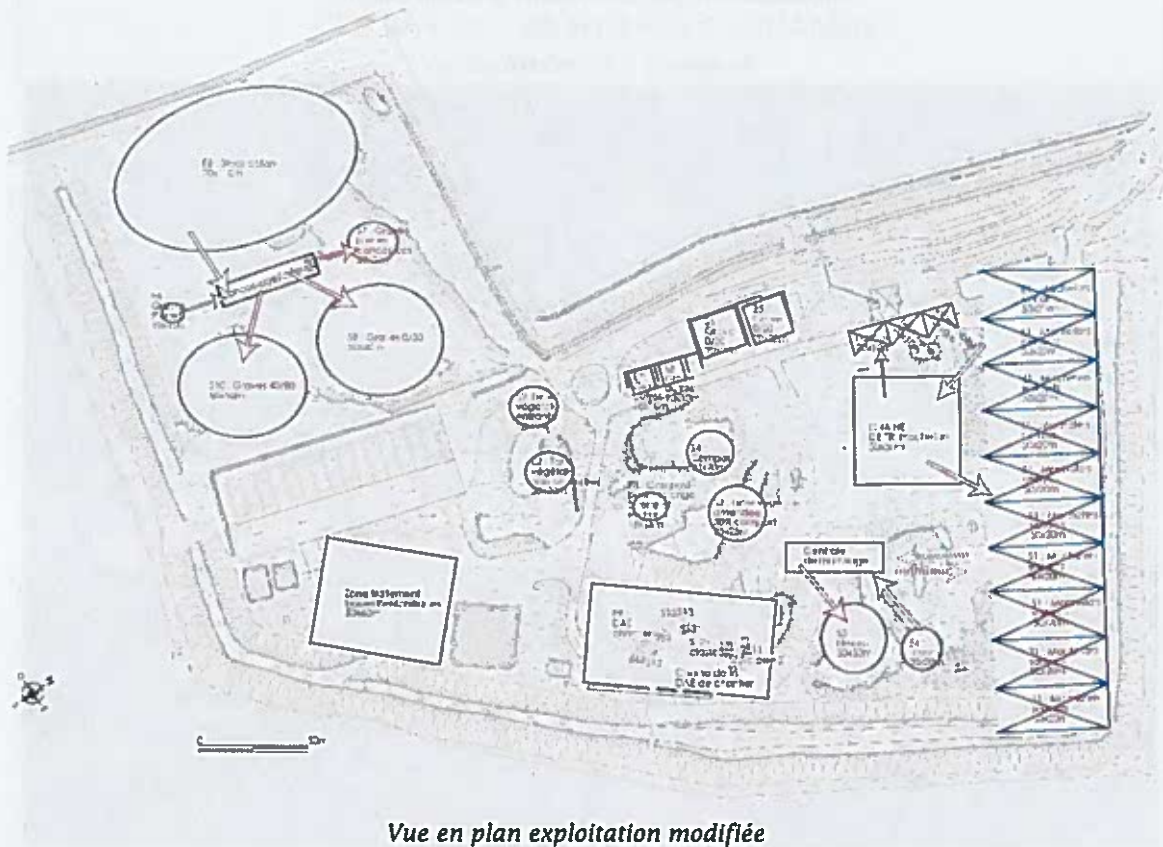
le, 14/10/2019

Signature





PLAN DE SITUATION – basé sur carte IGN 1-25000



Vue en plan exploitation modifiée



Plateforme actuelle 2018



Ponts bascules



Zone Terres du grand Paris



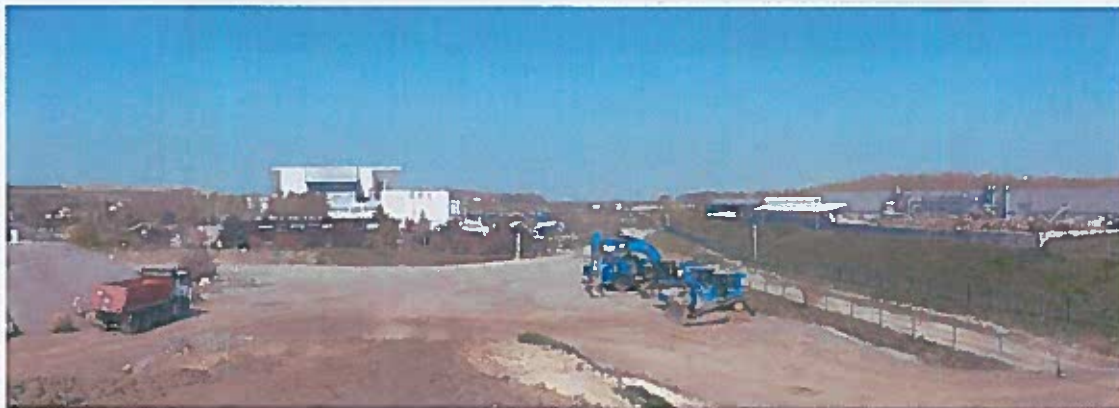
Zone terres du grand Paris - fossé



Zone plateforme traitement des DAE de chantiers



Zone plateforme traitement des DAE de chantiers, bâche à eau et bassin EP



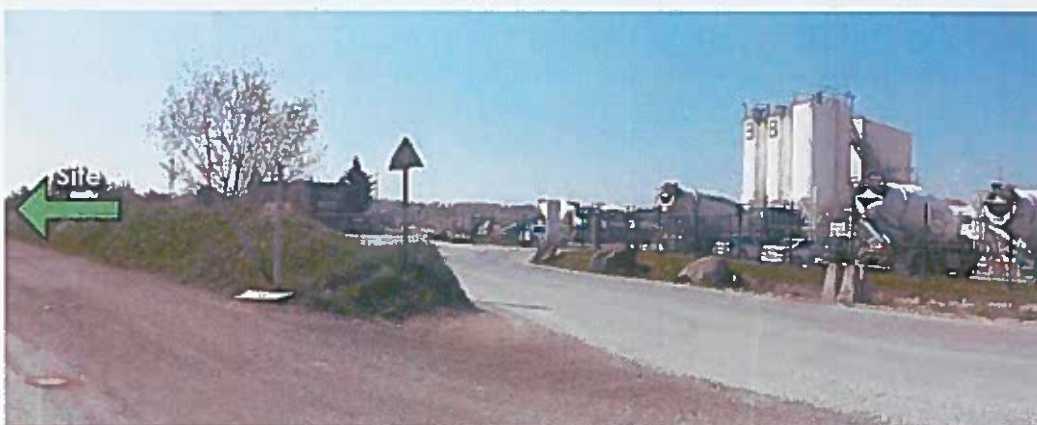
Entrée du site



Zone de stockage actuelle



Emplacement de la future zone de mâchefers



Voies d'accès au site

**Plateforme de traitement de matériaux du BTP à Echarcon (91)
Modification des conditions d'exploitation
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
Annexe 6 NATURA 2000**

Le réseau Natura 2000 recense 2 zones distantes de plus de 2 km du site :

Zone de Protection Spéciale (ZPS 1110102 Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte) au titre de la directive 79/409/CEE dite directive Oiseaux. La présence de 39 espèces d'oiseaux protégés et 10 couples nichant sur cette zone ont été répertoriés (plusieurs espèces de busard, hirondelle, martin pêcheur ...)

Zone spéciale de conservation (ZCS FR1100805 Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne) au titre de la directive 92/43/CEE dite directive Habitats. Il s'agit d'un marais tourbeux alcalin de fond de vallée, milieu rare et menacé en Ile-de-France et dans le Bassin parisien, abritant notamment 3 espèces végétales protégées ainsi que la plus importante population de Blongios nain (*Isoetes macrospora*) de la région.



Zones NATURA 2000

Zones Natura 2000

Zone NATURA 2000	FR1110102 - MARAIS D'ITTEVILLE ET DE FONTENAY-LE-VICOMTE	Distance au projet
Zone de protection spéciale (ZPS)	Le site abrite environ 5 couples de Butors blongios (<i>Ixobrychus minutus</i>) ce qui en fait une zone tout à fait remarquable au plan régional en terme d'effectif et de densité. La pression anthropique se manifeste essentiellement par l'implantation de nombreuses "cabanes" utilisées par les pêcheurs, ainsi que par le développement de la populiculture.	2000 m minimum
Habitats naturels présents	-	
Espèces présentes	Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>), (2)Reproduction. Blhoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>), (2)Concentration. Grande Aigrette (<i>Egretta alba</i>), (2)Hivernage. Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>), (2)Concentration. Bondrée aplvore (<i>Pernis apivorus</i>), (2)Reproduction. Milan noir (<i>Milvus migrans</i>), (2)Reproduction. Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>), (2)Reproduction. Balbusard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>), (2)Reproduction et Concentration. Faucon émerillon (<i>Falco columbarius</i>), (2) Hivernage. Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>), (2) Reproduction. Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>), (2) Reproduction et Sédentaire. Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>), (2) Reproduction. Oie cendrée (<i>Anser anser</i>), (3)Reproduction. Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>), (3)Reproduction. Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>), (3)Reproduction. Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>), (3) Hivernage. Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>), (3)Sédentaire. Râle d'eau (<i>Rallus aquaticus</i>), (3)Reproduction. Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>), (3) Hivernage. Bécasse des bois (<i>Scolopax rusticola</i>), (3) Hivernage. Chevalier gulgnette (<i>Actitis hypoleucos</i>), (3) Concentration. Hibou moyen-duc (<i>Asio otus</i>), (3) Reproduction. Pic épelchette (<i>Dendrocopos minor</i>), (3) Reproduction. Bouscarle de Cetti (<i>Cettia cetti</i>), (3) Reproduction. Fauvette babillarde (<i>Sylvia curruca</i>), (3) Reproduction. Autres espèces : 12 espèces d'oiseaux, 12 espèces de plantes, 1 espèce de reptile	
Zone NATURA 2000	FR1100805 - MARAIS DES BASSES VALLÉES DE LA JUINE ET DE L'ESSONNE	Distance au projet
Zone spéciale de conservation ou site d'importance communautaire (ZSC/SIC)	Il s'agit d'un marais tourbeux alcalin de fond de vallée, milieu rare et menacé en Ile-de-France et dans le Bassin parisien, abritant notamment 3 espèces végétales protégées ainsi que la plus importante population de Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>) de la région.	2000 m minimum
Habitats naturels présents	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition, Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion, Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p. Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>), Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin, Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>), Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> *, Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) *	
Espèces présentes	Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>), Sédentaire (1), Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>), Sédentaire(1), Vertigo moulinsiana, sédentaire(1), Lucane Cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>) Sédentaire (1), Ecaille chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>), Sédentaire (1) Autres espèces : 3 espèces de plantes	
<p>(1) Amphibien, Poissons, et Invertébré visée à l'annexe II de la directive 92/43/CEE du conseil * Habitats prioritaires</p> <p>(2) Oiseaux visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil</p> <p>(3) Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil</p>		